

Cote du document: EB 2021/132/R.13  
Point de l'ordre du jour: 10 b)  
Date: 22 mars 2021  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Informations actualisées sur les mesures prises par le FIDA pour lutter contre les discours de haine, le racisme et les autres formes de discrimination**

### **Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Bruce Murphy**

Chef  
Équipe chargée du contenu institutionnel et de la communication régionale  
Division de la communication  
téléphone: +39 06 5459 2693  
courriel: b.murphy@ifad.org

##### **Sylvie Martin**

Directrice  
Bureau de la déontologie  
téléphone: +39 06 5459 2574  
courriel: s.martin@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre Mc Grenra**

Cheffe  
Gouvernance institutionnelle et relations avec les États membres  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente-deuxième session  
Rome, 19-21 avril 2021

---

Pour: **Examen**

## I. Introduction

1. Après la publication de la Stratégie et du Plan d'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, le FIDA a réagi en créant une équipe spéciale interdivisions placée sous la direction conjointe de la Division de la communication et du Bureau de la déontologie. Dans une lettre datée du 24 mars 2020, le Président du FIDA a informé le Secrétaire général de l'intention du Fonds de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action. La lettre peut être consultée sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
2. L'équipe spéciale a élaboré un plan d'action institutionnel propre au FIDA, fondé sur la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine (voir l'annexe). Le plan d'action du FIDA a été approuvé par la direction et communiqué le 15 mai 2020 à la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide, qui a été chargée par le Secrétaire général de mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies. Le plan du FIDA est en cours d'exécution. Le présent document rend compte des dernières réalisations et de l'état d'avancement actuel, et décrit les prochaines étapes.
3. Il est prévu, tant dans le plan d'action institutionnel que dans la Matrice des engagements et des mesures contrôlables<sup>1</sup> associée à la Douzième reconstitution des ressources du FIDA, de concevoir un sondage à l'échelle du Fonds pour déterminer les causes profondes et les éléments moteurs des discours de haine, de la discrimination et du racisme, en vue de s'y attaquer. Le sondage devrait être mené en 2021 avec l'objectif de recueillir des informations dans l'ensemble du FIDA. L'équipe spéciale présentera les résultats du sondage au Conseil d'administration.
4. Une procédure de passation de marché est en cours pour sélectionner un prestataire de services de sondage. Les résultats en seront connus fin mars. L'équipe spéciale collaborera alors avec le prestataire sélectionné pour rédiger le questionnaire et définir les aspects logistiques du sondage. Les résultats du sondage seront déterminants, car ils influenceront sur la façon dont le FIDA poursuivra son action contre les discours de haine et le racisme.
5. Afin d'obtenir davantage d'informations et d'assurer l'harmonisation de la démarche du FIDA avec celle du système des Nations Unies, les coresponsables de l'équipe spéciale du FIDA ont rencontré des représentants du Bureau de la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide le 1<sup>er</sup> février 2021. Le FIDA a reçu des éloges pour sa réactivité, l'établissement de son équipe spéciale et l'élaboration de son plan d'action, ainsi que pour son intention de mener un sondage, qui lui donnaient une longueur d'avance sur la plupart des autres organismes des Nations Unies. L'expérience du système des Nations Unies en la matière a été communiquée au FIDA, qui a été invité à se joindre au groupe de travail des Nations Unies sur les discours de haine. Le FIDA a également été invité à participer au Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, placé sous l'autorité de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
6. L'équipe spéciale mène des activités de communication pour sensibiliser le personnel et l'informer sur les discours de haine et le racisme. La note d'orientation de l'Organisation des Nations Unies sur les moyens de lutter contre les discours haineux liés à la COVID-19 a été diffusée auprès du personnel, de même que la vidéo du Secrétaire général, dans laquelle celui-ci met en garde contre la montée de la peur et de l'anxiété, mais aussi des discours de haine, de l'exclusion et de la discrimination, dans le contexte de la pandémie.

---

<sup>1</sup> Voir le Rapport de la Consultation sur la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 44/L.6/Rev.1).

7. Plus récemment, à l'occasion de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre 2020, le Président du FIDA a publié un billet de blog sur l'intranet pour réaffirmer la détermination du Fonds à appliquer une politique de tolérance zéro face à la discrimination, au racisme et aux discours de haine. Ce blog fait suite à la déclaration commune condamnant le racisme et toutes les formes de discrimination, publiée en octobre 2020 par les dirigeants des trois organismes ayant leur siège à Rome, lors de la quatrième rencontre informelle du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Conseil d'administration du FIDA et du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial. Cette déclaration a été mise en ligne sur l'intranet du FIDA et sur la plateforme interactive réservée aux États membres.
8. Parallèlement aux activités menées par l'équipe spéciale, le Bureau de la déontologie conduit une nouvelle formation relative à la diversité et à l'inclusion sur le lieu de travail, dans le cadre des réunions du personnel organisées au niveau des divisions. La présentation – qui passe en revue les valeurs fondamentales du FIDA – aborde aussi des questions comme les obstacles à l'inclusion sur le lieu de travail, les discours de haine et toutes les formes de discrimination.
9. L'équipe spéciale est déterminée à obtenir tous les résultats prévus dans le plan d'action du FIDA et elle s'engage à tenir le Conseil d'administration informé des progrès accomplis à cet égard.

## Résumé du projet d'approche et de plan d'action du FIDA pour la lutte contre les discours de haine

Contexte	<ul style="list-style-type: none"><li>Le Secrétaire général a demandé à tous les organismes des Nations Unies de formuler un plan relatif à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Le Secrétaire général a nommé sa Conseillère spéciale pour la prévention du génocide et l'a chargée de diriger la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, face à la montée des discours de haine partout dans le monde et dans le contexte mondial plus général de la recrudescence de la polarisation et de l'intolérance. Les objectifs de la stratégie et du plan d'action sont les suivants: « Aider le système des Nations Unies à s'attaquer aux causes profondes et aux éléments moteurs des discours de haine », notamment en aidant les États membres à le faire, et « Aider le système des Nations Unies à répondre efficacement aux conséquences sociétales des discours de haine ». La stratégie et le plan d'action donnent aux organismes des Nations Unies des indications utiles pour comprendre ce mal insidieux et mieux le combattre en redoublant d'efforts aux niveaux mondial et national. La Division de la communication et le Bureau de la déontologie ont été désignés comme coresponsables du plan adopté par le FIDA pour répondre à la demande du Secrétaire général. Les coresponsables ont mis en place une équipe spéciale interdépartementale composée de représentants des divisions suivantes: Division des services administratifs, Division recherche et évaluation de l'impact, Division des ressources humaines, Bureau du Conseil juridique, Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale, Division des politiques et des résultats opérationnels, Division des technologies de l'information et des communications et Division environnement, climat, genre et inclusion sociale. L'équipe spéciale a débattu du champ couvert par ses travaux, des objectifs et des premières étapes. Des représentants de l'Unité d'appui sur le terrain et de l'association du personnel du FIDA ont été invités à participer pour permettre à l'équipe spéciale de bénéficier des points de vue du terrain et du personnel. Ce groupe élargi s'est réuni à plusieurs reprises en 2019 et en 2020. Lors de l'élaboration du plan d'action, des membres de l'équipe spéciale interdépartementale ont pris contact avec les autres organismes ayant leur siège à Rome pour étudier les possibilités de collaboration. En 2020, le Comité exécutif de gestion a approuvé le plan d'action proposé.</li></ul>
Objectifs du FIDA	<ul style="list-style-type: none"><li>Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action, fondés sur la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, qui soient adaptés au mandat, aux valeurs, à la gouvernance et au Code de conduite du FIDA, ainsi qu'à son personnel, à ses opérations dans les pays et à ses partenaires externes.</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les stratégies et plans d'action des Nations Unies et du FIDA à l'ensemble du personnel, aux non-fonctionnaires (par exemple les consultants et les stagiaires), aux États membres et aux autres partenaires.</li> <li>• Utiliser le matériel conçu dans le cadre ou sur la base de la stratégie et du plan d'action des Nations Unies.</li> </ul>
Publics ciblés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public principal – public interne: ensemble du personnel du FIDA, indépendamment du lieu d'affectation ou du type de contrat, y compris la direction et le personnel chargé de la concertation sur les politiques avec les partenaires du FIDA.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public secondaire – public externe: États membres du FIDA et autres partenaires.</li> </ul>
Approche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter au Comité exécutif de gestion un projet de stratégie et de plan d'action du FIDA, fondé sur la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine. Une fois le projet approuvé, donner des informations à ce sujet au personnel du FIDA et aux États membres.</li> </ul>
<p>↳</p> <p><b>Première phase:</b> présentation en interne de la notion de discours de haine et du projet de plan. L'approche de communication interne fera appel à divers supports de communication internes et favorisera le dialogue dans les deux sens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étape 1: rédiger et envoyer une lettre adressée par le Président du FIDA au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour informer ce dernier sur ce que le FIDA prévoit de faire afin de répondre à sa demande, et décrire les mesures prises jusque-là.</li> <li>• Étape 2: rédiger et envoyer une lettre adressée par les directrices de la Division de la communication et du Bureau de la déontologie à la Conseillère spéciale pour la prévention du génocide et transmettre le plan d'action.</li> <li>• Étape 3: concevoir un billet de blog du Président et le poster sur l'intranet en vue: i) de diffuser la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine; ii) d'informer le personnel qu'une équipe spéciale interdépartementale placée sous la direction conjointe de la Division de la communication et du Bureau de la déontologie a été créée pour élaborer le propre plan d'action du FIDA.</li> <li>• Étape 4: concevoir des messages clés sur la Stratégie et le Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, à l'intention du Comité exécutif de gestion et des directeurs en les invitant à échanger les points de vue à ce sujet avec le personnel au cours de leurs réunions de département ou de division.</li> <li>• Étape 5: diffuser sur l'intranet du FIDA des informations sur la question et sur les mesures prévues, à l'intention du personnel et du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire.</li> <li>• Étape 6: informer les États membres de la demande du Secrétaire général et leur présenter le plan du FIDA sur la plateforme interactive qui leur est réservée.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étape 7: créer des supports numériques d'information et d'éducation s'inspirant des produits de l'Organisation des Nations Unies.</li> <li>• Étape 8: afficher sur le site Web de l'organisation les approches adoptées par l'Organisation des Nations Unies et par le FIDA pour lutter contre les discours de haine.</li> </ul>
<b>Deuxième phase:</b> évaluation et suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec l'aide des départements et des divisions concernés et du prestataire de services, réaliser un sondage permettant aux membres du personnel de prendre conscience de leur expérience personnelle des discours de haine et d'évaluer la mesure dans laquelle ce type de discours est tenu sur leur lieu de travail, y compris s'ils ont été témoins d'incidents de ce type mettant en cause des partenaires du FIDA ou des vendeurs sous contrat avec le FIDA.</li> <li>• Tirer des enseignements des résultats et les prendre en compte dans le plan d'action.</li> <li>• Rendre compte des conclusions à la direction et au Conseil d'administration.</li> <li>• Solliciter la formulation de recommandations sur les moyens de lutter contre les discours de haine et, en dernier ressort, de les éliminer.</li> <li>• Tenir le personnel informé en utilisant l'intranet et proposer, dès que possible, l'organisation d'une réunion interactive sur le thème des discours de haine.</li> <li>• Avec l'aide des divisions concernées, surveiller les discours de haine sur les plateformes numériques publiques liées aux opérations et aux activités du FIDA.</li> </ul>
<b>Troisième phase:</b> éducation et vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser ou adapter les supports et les modules de formation de l'Organisation des Nations Unies.</li> <li>• S'il y a lieu, élaborer des modules de formation propres au FIDA pour lutter contre les discours de haine et veiller à ce que la formation soit suivie de bout en bout.</li> <li>• En consultation avec les départements et les divisions concernés, créer des mécanismes de soutien aux victimes ou améliorer ceux qui existent.</li> <li>• Surveiller régulièrement la situation dans l'organisation au moyen de sondages réalisés sur l'intranet.</li> </ul>